



FICHE TECHNIQUE

DESACTIVANT AC JAUNE

Désactivant de surface pour le béton frais à usages professionnels

22.09.23

DESACTIVANT AC JAUNE est une préparation à base d'une dispersion de fonctions désactivantes des bétons alcalins)

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Aspect physique	: Fluide pouvant présenter un dépôt
Couleur	: Jaune
Odeur	: Peu perceptible
Réaction chimique	: Acide faible
Masse volumique	: 1105 g/l +/- 20 g/l.
Inflammabilité	: Non inflammable
Pouvoir couvrant/	: 1 litre pour traiter une surface de 6 à 7 m ²

PROPRIETES PRINCIPALES

- Désactivant de surface **"positif" en phase aqueuse** pour béton frais
- Permet de stopper l'hydratation et la prise des ciments en surface, non coffrée, des bétons
- Le lavage final de la surface des bétons traités par le désactivant permet de rendre les granulats apparents (La profondeur de désactivation est comprise entre 4 et 6 mm).
- Apporte un **effet anti-dérapant** ainsi qu'une meilleure résistance du support aux contraintes de la circulation Mettre en gras + en rouge foncé (le premier rouge de la ligne



Prêt à l'emploi



Permet d'obtenir l'aspect des grains de granulats en relief



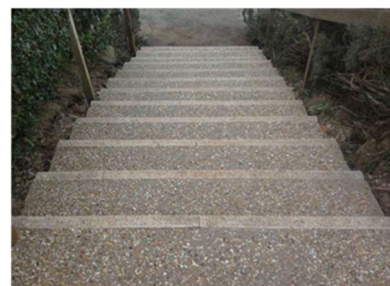
Sans solvant, non inflammable



Apporte un effet antidérapant aux surfaces



Application facile



MODE ET DOSE D'EMPLOI

- ❖ *Veiller à obtenir une bonne homogénéité du béton frais notamment sur béton mis en place par vibration de courte durée (Une vibration trop longue risque de faire ressortir les granulats les plus gros en provoquant une séparation non souhaitable du mélange). L'emploi de fibres synthétiques est conseillé pour une meilleure cohésion du béton à désactiver et faciliter sa mise en place. Appliquer dès la fin du talochage ou du lessivage De la même manière, commencer les phrases avec une puce*
- ❖ *Si l'eau de ressuage apparait, attendre sa disparition et pulvériser aussitôt, avant la prise du béton*
- ❖ *Bien agiter le produit désactivant avant mise en œuvre, utilisation à l'état pur et à froid, pulvériser de façon uniforme à l'aide d'un système de pulvérisation (Buse 0,8 mm et pression de 2 à 4 bars).*
- ❖ *Attendre 5 à 24 heures, selon les conditions climatiques, protéger les surfaces de la pluie et des fortes chaleurs, avant de procéder au lavage du béton à l'eau sous pression de 100 à 150 bars*
- ❖ *NOTA : Le type et le dosage du ciment influent sur la rapidité de prise du béton, l'utilisation d'un ciment à prise plus rapide ou la formulation d'un béton plus riche en ciment diminuant la profondeur de la gravure.*
- ❖ *La quantité d'inertes fins que contient le béton influe sur l'aspect esthétique final obtenu "ouvert" ou "fermé".*
- ❖ *Nettoyage du matériel de pulvérisation par rinçage à l'eau.*

RECOMMANDATIONS

	ATTENTION
	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
SGH07	
P264	Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation.
P280	Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Utilisations professionnelles

*Stocker sous abri entre +5°C. et +50°C. Protéger du gel.
Refermer l'emballage après chaque utilisation.*

*Cas spéciaux : toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.
UFI : 9K33-Y0RG-N00K-AW3T*

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité iso 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.